



Chantraine, le 25 septembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 septembre 2020

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
OHNIMUS Martine			X	Brigitte GILLE
RICHARD Max			X	
BOUDOT Agnès	X			
CHAPON Jacques	X			
MULOT Marie-Laure			X	Jean-Daniel BOXBERGER
HUMBLOT Gérard	X			
VIGUIER Anne	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
DORGET Patrick			X	Sandrine HINGRAY
BAUR Sébastien	X			
MALBRANQUE Vincent			X	Marc BARBAUX
ROBERT Mickaël			X	Michel AUBERT
MATHIOT Carole	X			
COLIN Elise	X			
GOTTMANN Charlotte	X			
CLAUDEL Clément	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Carole MATHIOT ayant été désignée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire ayant proposé d'insérer deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,
- limitation des effectifs au restaurant scolaire,

Les conseillers municipaux ayant approuvé ces modifications apportées à l'ordre du jour,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 25 Août 2020,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- **A voté**, à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal d'informations :
 - **1/8^{ème} de page** **255 €**
 - **1/4 de page** **340 €**
 - **1/2 page** **510 €**
 - **1 page** **680 €**
 - **Insertion sur 2^{ème} page de couverture : tarif format choisi + 20 %.**

Madame HINGRAY a informé les membres du conseil municipal que les coûts de conception et d'impression du « *Chantraine Echo* » ont été revus à la baisse pour cette année (environ 7 000 € HT pour cette année contre 10 000 € l'année dernière). Pour ce faire, le nombre de pages du bulletin sera réduit et le conseil des jeunes travaillera sur la conception de la couverture (économie d'environ 700 €).

Monsieur VALDENNAIRE est intervenu afin de demander aux membres du conseil de ne pas hésiter à proposer aux potentiels financeurs qu'ils connaissent, une participation à la revue communale.

Monsieur CHAPON souhaiterait savoir si le « *Chantraine Echo* » et les « *Chantraine Infos* » sont imprimés sur du papier recyclable. Si tel est le cas, il serait bon de le stipuler sur le magazine.

Il lui est répondu que les papiers sont recyclables mais pas forcément recyclés du fait des encres utilisées par l'imprimeur.

- **A pris acte**, à l'unanimité, de la composition de la **commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales** :
 - **Délégué Conseiller Municipal** : Monsieur Max RICHARD,
Suppléant : Monsieur Clément CLAUDEL
 - **Délégué de l'Administration** : Monsieur Dominique PERRIN,
Suppléant : Madame Anne VIGUIER
 - **Délégué du Tribunal** : Monsieur Thierry VAUBOURG,
Suppléant : Madame Bernadette FELLMANN.
- **A procédé au tirage au sort**, à partir de la liste électorale, des **jurés d'assises pour l'année 2021**.
- **A adopté**, à l'unanimité, les **modalités de mise en œuvre du télétravail**.

Monsieur AUBERT a pris la parole au nom de Monsieur ROBERT afin d'avoir des informations complémentaires sur lesdites modalités et notamment :

- **Concernant la quotité de travail** : *Monsieur NOIRTIN a répondu que les trois jours maxi de télétravail s'entendent pour une personne à temps complet et seront réduits au prorata du temps de travail ;*
 - **Quant à un éventuel guide sur les risques psycho-sociaux** : *il n'existe pas de guide de ce genre dans la collectivité mais des recommandations sont données par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, notamment par le biais de son comité technique qui a, en outre, émis un avis favorable sur ce projet de délibération ;*
 - **Au sujet des horaires de travail** : *ceux-ci seront stipulés dans l'arrêté autorisant le télétravail de l'agent, sachant qu'il sera demandé à ce dernier, en complément, une attestation sur l'honneur confirmant les horaires qu'il aura respectés.*
- **A procédé** à la désignation d'un **représentant et de son suppléant**, devant siéger à la **C.L.E.T.C.** (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :
 - **Représentante titulaire** : Madame Audrey HUSSON
 - **Représentant suppléant** : Monsieur Michel AUBERT.

- **A décidé**, à l'unanimité, de **limiter les inscriptions à la restauration scolaire** à 80 enfants en élémentaire et à 40 enfants en maternelle.

Monsieur BOXBERGER a expliqué que la restauration scolaire est un service qui doit être ouvert à toutes les familles sans distinction. Il n'est donc pas possible de fixer des critères de priorisation des inscriptions.

A l'heure actuelle, sont relevées des moyennes de 92 inscriptions par jour à l'école élémentaire et de 45 inscriptions par jour à l'école maternelle.

Le nombre d'enfants inscrits actuellement ne permet pas de gérer ce service dans des conditions optimales de sécurité et de confort pour les enfants.

D'où la proposition de limitation des inscriptions à 80 élèves en élémentaire et 40 élèves en maternelle.

Avec cette mise en place de quotas, toutes les conditions sont réunies pour proposer aux enfants un service de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Informations diverses :

- *Monsieur HUMBLLOT a informé avoir participé :*
 - à une réunion du S.D.E.V. le 15 septembre 2020 durant laquelle un bilan de l'année passée a été présenté, suivi de l'élection du nouveau bureau.
 - à une commission « Mobilité » de la C.A.E. le 10 septembre 2020. Une présentation du schéma directeur cyclable de la CAE a été faite. Le compte rendu de cette réunion est disponible auprès de Monsieur HUMBLLOT. A noter qu'une enquête sera réalisée auprès des communes membres de la C.A.E. afin de connaître les équipements déjà en place et les besoins à venir.
- *Monsieur le Maire a informé :*
 - que des cartes d'élus ont été commandées,
 - que la commune est représentée par 21 élus dans les 15 commissions de la CAE,
 - qu'il a été nommé au conseil d'administration du Collège Jules Ferry,
 - qu'il propose de désigner Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE comme représentant de la commune au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement),
 - que les élections sénatoriales se dérouleront ce dimanche 27 septembre.
- *Monsieur BOXBERGER a fait part aux membres du conseil de sa participation à la réunion du SISSE (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal) en compagnie des autres représentants de la commune et de son élection en tant que vice-président en charge du Collège Jules Ferry.*

Monsieur BOXBERGER a signalé également que la commune a mis en place les activités périscolaires de 16h30 à 17h30 à l'école élémentaire, les parents ne pouvant donc pas récupérer leurs enfants avant 17h30 et ce afin de pouvoir effectuer une activité complète. Suite à différentes plaintes des parents et afin de juguler le problème, l'organisation a été modifiée.

Ainsi, un accueil différencié a été mis en place depuis le lundi 21 septembre :

- *Etude Salle Abba pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs calmement et aux parents de venir récupérer les enfants à l'heure voulue.*
- *Animation avec obligation de suivre la séance en totalité,*

le choix se faisant en début de séance.

Monsieur BOXBERGER a ensuite fait le point sur le projet de Maison de Santé. Il a indiqué que ce projet ne pouvait être porté par la commune seule. L'étude doit être faite à l'échelle du territoire.

Une réunion a été organisée le 15 septembre en présence de représentants de l'ARS, de la CPAM, des Docteurs COUVAL et DREVET (Maire de la Vège les Bains).

L'ARS est plutôt favorable à ce projet mais à condition que ce soit un projet de territoire.

Il a informé, de plus, que deux jeunes médecins sont intéressés pour exercer sur Chantraine mais en tant que salariés. Monsieur le Maire de la Vôte les Bains est en contact également avec un médecin intéressé par l'activité de médecin salarié.

Une rencontre a été planifiée le vendredi 25 septembre avec des représentants de la CAE afin de discuter de la possibilité de travailler sur ce programme à l'échelle du territoire.

De nombreuses interventions et de nombreux échanges ont alimenté le sujet. Il en résulte une volonté unanime de travailler effectivement sur un projet de territoire et non sur un projet communal, tout en étant particulièrement attentif au fait de défendre l'idée de base de fournir un service aux Chantrainois et de ne pas laisser le projet se décentraliser dans un autre quartier.

L'ensemble du conseil municipal s'est déclaré prêt à soutenir et à porter ce projet.

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE a pris la parole pour rappeler qu'il est très important de tous aller dans le même sens et de faire entendre à tous la forte volonté municipale de créer cette maison de santé.

- *Monsieur Sébastien BAUR a souhaité savoir si l'installation de bornes électriques de rechargement de voitures était envisageable sur Chantraine.*

Monsieur le Maire a répondu que ces installations coûtent cher et que la question se pose, à la fois, de savoir où poser ce type de bornes et de savoir qui en aurait l'utilité.

- *Madame Elise COLIN a informé qu'elle aimerait organiser une journée « nettoyage de la forêt ou des bords de route » avec les enfants du conseil des jeunes, mais souhaiterait, avant toute chose, connaître les endroits les plus judicieux pour le faire.*

Monsieur VALDENNAIRE lui a proposé le secteur du parcours de santé ou alors les dessus de Grandemange mais dans de la forêt domaniale. Il a précisé également que la forêt est beaucoup plus propre qu'il y a quelques années en arrière.

Madame COLIN pensait le faire dans le secteur de « Beau Désir » où les bords de route sont régulièrement jonchés de détritus.

- *Monsieur Jacques CHAPON a rappelé la demande de Monsieur Max RICHARD de faire installer une poubelle à côté de la machine à pain.*

Monsieur AUBERT a pris la parole pour répondre à cette question : il a déclaré que la machine à pain est privée et que ce n'est pas à la collectivité de mettre en place une poubelle. Une discussion a donc eu lieu avec la boulangère propriétaire. Il a été décidé par la boulangerie de supprimer le papier protégeant le pain pour éviter de retrouver les emballages au pied de la machine. Monsieur AUBERT a précisé, de surcroît, qu'une poubelle est déjà installée à 22.50 m du distributeur.

- *Monsieur AUBERT a informé que le bureau de poste ainsi que le service passeports/CNI sont à nouveau opérationnels. Après un redémarrage un peu lent les activités semblent reprendre un rythme normal.*

Monsieur AUBERT a informé qu'une réunion de la commission « travaux » a été fixée au mercredi 30 septembre à 18 heures. Les membres de la commission « environnement » y seront associés. Les sujets à étudier sont : les illuminations de fin d'année et le fleurissement.

- *Madame Brigitte GILLE a informé qu'une séance du CCAS aura lieu le 7 Octobre 2020.*

Madame GILLE a tenu également à faire part de son soutien le plus total au projet de maison médicale et à féliciter Monsieur BOXBERGER pour le travail effectué.

- *Monsieur VALDENNAIRE a informé qu'il a proposé sa candidature au bureau directeur de l'association des Communes Forestières.*

Il a indiqué également aux membres du conseil municipal que Madame ARNOULD, agent communal, va reprendre du service à compter du lundi 28 septembre. Elle sera encadrée dans ses nouvelles missions par Mesdames HINGRAY, GILLE et Monsieur VALDENNAIRE.

Monsieur NOIRTIN a demandé à ce qu'un seul référant soit nommé pour Madame ARNOULD. Le fait d'avoir plusieurs donneurs d'ordres n'est pas possible, l'agent risquant de ne plus savoir à qui il doit se référer face aux diverses consignes qui lui seront données.

Monsieur VALDENNAIRE a noté la justesse de la remarque et s'est proposé comme unique référant de Madame ARNOULD.

- *Madame HUSSON a informé de sa participation à la commission « ressources et finances » de la C.A.E. le samedi 3 octobre à 9 heures.*

Madame HUSSON a souhaité adresser ouvertement ses remerciements à Monsieur JACQUOT, responsable des services techniques, qui suit parfaitement son budget. Elle a tenu à le féliciter pour son professionnalisme et sa gestion rigoureuse. C'est quelqu'un de très bien qu'il faut encourager !

Messieurs AUBERT et VALDENNAIRE partageant l'opinion de Madame HUSSON ont également félicité Monsieur JACQUOT pour le travail effectué.

La séance est levée à 21h40.

Fait à Chantraine, le 25 septembre 2020



Le Maire,

Marc BARBAUX